

CENTRE DE LOISIRS  
PRÉ-ADOS  
ÉTÉ  
2026

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION





## ZOOM SUR L'ÉTÉ

En partenariat avec la CAF, la ville propose désormais des accueils de loisirs et activités éducatives pour les enfants fréquentant les collèges jusqu'à 13 ans révolus.

Ces accueils se déroulent  
**du 6 au 31 juillet 2026.**

## NOS SITES D'ACCUEIL

JEAN JAURES – Rue Jean Jaurès – Secteur CENTRE

Centre PRÉ-ADOS

Pour ce site, les horaires sont :

De 10h00 à 17h00 (horaires variables possibles)  
(Restauration obligatoire)

Like\*  
ta  
gourde



\*aime



Tous ensemble,  
RÉDUISONS



les déchets  
plastiques



Chaque année, 2,165 milliards de gobelets en plastique sont utilisés en France. Pour les bouteilles plastiques, c'est encore pire : on en utilise 6,355 milliards chaque année.



WATTRELOS, ville nature, est soucieuse de l'environnement !  
Dans cette optique, **NOUS VOUS DEMANDONS DE MUNIR VOTRE ENFANT D'UNE GOURDE** avec son nom et prénom.

# INSCRIRE VOTRE ENFANT

1. Renseigner la « *Fiche unique d'inscription* » ;

DÉMARCHE  
SIMPLIFIÉE

2. Déposer le dossier pour valider.

- Soit : inscription en ligne via l'adresse suivante

✉ : [guichetuniquedesenfants@ville-wattrelos.fr](mailto:guichetuniquedesenfants@ville-wattrelos.fr)

Il suffit d'envoyer  **votre dossier complet**  en précisant le nom du centre, le nom de votre enfant et la période souhaitée à l'adresse du [guichetuniquedesenfants@ville-wattrelos.fr](mailto:guichetuniquedesenfants@ville-wattrelos.fr)

L'accès au dossier est accessible par le lien suivant :

**TÉLÉCHARGER LE LIVRET SUR LE PORTAIL FAMILLE :**  
[www.http://portailfamille.ville-wattrelos.fr/guard/login](http://portailfamille.ville-wattrelos.fr/guard/login)

Accessible directement de depuis le site [www.ville-wattrelos.fr](http://www.ville-wattrelos.fr)

- Soit en mairie, 3<sup>ème</sup> étage, au pôle inscription de la direction de la réussite éducative.

## Pièces obligatoires pour l'inscription

- La **fiche unique d'inscription** dûment remplie recto-verso et signée<sup>1</sup>.
  - La photocopie des deux pages de **vaccinations** du carnet de santé de votre enfant, avec nom et prénom<sup>2</sup>.
  - L'**attestation d'assurance** extra-scolaire 2025-2026
  - L'attestation **C.A.F** avec le quotient familial de moins de 3 mois (ou avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024, le cas échéant.)
  - Si vous percevez des **allocations belges**, l'attestation de la Belgique.
- 1) Finaliser l'inscription avec votre **paiement** lorsque la facture apparaît sur votre compte Portail Famille (un délai de traitement est requis par le service).

Pour la création de votre compte sur le « Portail Famille ».  
(Paiement des factures en ligne)

Merci de Contacter la régie scolaire au **03.20.81.66.02**

<sup>1</sup> Voir p. 9

<sup>2</sup> Voir p. 10

# DATES DES INSCRIPTIONS

## DU MARDI 14 AVRIL AU MERCREDI 13 MAI 2026

Les permanences d'inscription se feront en mairie  
au guichet Pôle Inscriptions, 3<sup>ème</sup> étage- service DREJS,  
Du mardi au vendredi de **8h00 à 12h30** et de **13h30 à 17h30**  
Le samedi de **8h00 à 11h30**.

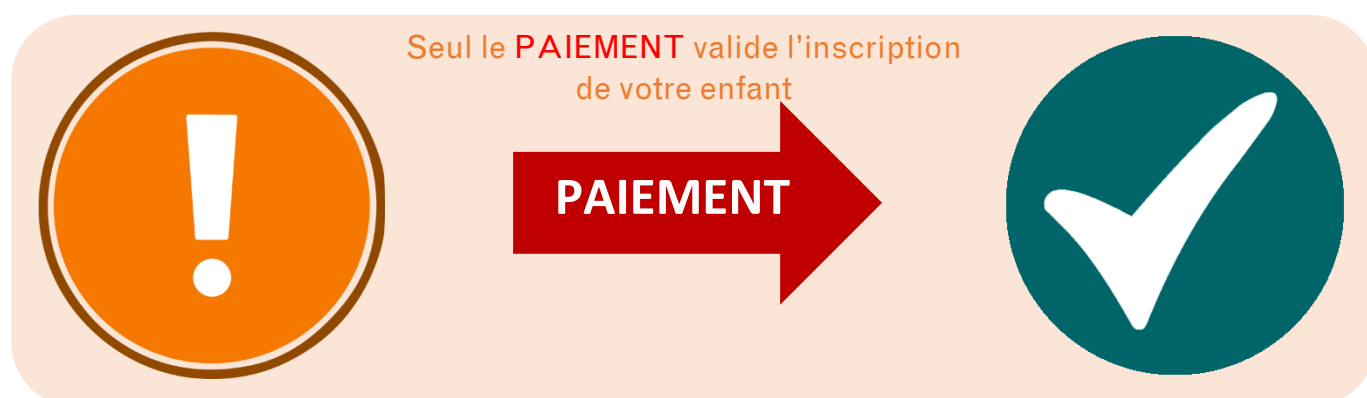
Aucune inscription ne sera acceptée au-delà des délais fixés.

## PAIEMENT

L'inscription est confirmée par le paiement<sup>3</sup>.

Une fois l'inscription validée et payée, aucun remboursement ne sera possible, même en cas d'annulation ou d'absence (sauf cas de force majeure déterminés par la loi).

Les accueils avant et après le centre seront facturés suivant les fréquentations.



**En cas de non-paiement, l'inscription sera caduque et remise en disponibilité.**

<sup>3</sup> Les centres sont payables à l'avance.

# TARIFS

Le tarif à la journée comprend :

**Le prix de l'accueil de loisirs + le prix de la restauration municipale.**

Les délibérations du Conseil Municipal fixent les tarifs des accueils de loisirs sans hébergement et de la restauration municipale.

Ces derniers s'établissent, conformément des recommandations de la CAF, en fonction des revenus du foyer.

## TARIFS DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

TARIFS	QUOTIENT FAMILIAL	RESTAURATION			
	CAF	MATERNELLE		ELEMENTAIRE	
		5 jours	4 jours (du 13 au 17/07)	5 jours	4 jours (du 13 au 17/07)
A	0 € à 369 €	1, 50€	1, 20€	1, 50 €	1, 20€
B	370 € à 499 €	5,00€	4, 00€	5,00 €	4, 00€
C	500 € à 700 €	8, 00€	6, 40€	8,50 €	6, 80€
D	701 € à 1.000 €	10, 50€	8, 40€	11,50 €	9, 20€
E	Supérieur à 1.000 €	13, 00€	10, 40€	14,50 €	11, 60€
Extérieur		<b>26, 50 € (5 jours) – 21, 20€ (4 jours du 13 au 17/07)</b>			

	TARIFS	QUOTIENT FAMILIAL	GARDERIE PERICENTRE*		CENTRE		
		CAF	MATIN (7h00 à 9h30)	SOIR (16h30 à 18h30)	4 jours (du 13 au 17/07)	5 jours	
		<b>WATTELOISIENS</b>		A	0 € à 369 €	0,36 €	0,48 €
		B	370 € à 499 €	0,66 €	0,88 €	4,16 €	<b>5, 20 €</b>
		C	500 € à 700 €	0, 90 €	1,20 €	8,40 €	<b>10, 50 €</b>
		D	701 € à 1.000 €	1,35 €	1,80 €	12,56 €	<b>15, 70 €</b>
		E	Supérieur à 1.000 €	1,65 €	2,20 €	17,60 €	<b>22, 00 €</b>
<b>EXTERIEURS</b>		F	0 € à 700 €	2,70 €	3, 60 €	25,20 €	<b>31, 50 €</b>
		G	701 € à 1.000 €	3,00 €	4,00 €	28,00 €	<b>35, 00 €</b>
		H	Supérieur à 1.000 €	3,30 €	4,40 €	30,80 €	<b>38, 50 €</b>

L'inscription pour les accueils se fait **OBLIGATOIREMENT** à la semaine.  
Une fois l'inscription validée et payée, **AUCUN REMBOURSEMENT** ne sera possible, même en cas d'annulation, d'absence ou d'exclusion.

## PRISE DES REPAS

Votre choix des repas sera valable pour toute la durée du centre.

- Traditionnel
- Végétarien
- Traditionnel Option Végétarien

Si votre enfant présente une allergie alimentaire ou une intolérance alimentaire, merci de prendre contact avec le service de la Restauration Municipale, dans les plus brefs délais :

- Par téléphone au **03.20.81.64.28** le matin
- Par mail : [cuisine.centrale@ville-wattrelos.fr](mailto:cuisine.centrale@ville-wattrelos.fr)



---

## REMARQUES PARTICULIÈRES

- Les canifs, ciseaux, miroirs, ballons, récipients, objets dangereux sont interdits dans les centres.
- Les enfants porteurs de parasites (poux) dans les cheveux ne seront pas acceptés ou rendus aux parents.

Il est recommandé aux parents de marquer les vêtements de leurs enfants, de les munir d'un chapeau pour les protéger du soleil et d'un imperméable en cas de pluie.



La Ville attache une attention particulière à l'accueil de tous les enfants. Si votre enfant nécessite un accompagnement spécifique, notamment pour raisons médicales, contactez-nous afin de définir ensemble les meilleures conditions d'accueil (03.20.81.64.45)

# FICHE UNIQUE D'INSCRIPTION

J'INSCRIS MON ENFANT :

○ Site : JEAN JAURÈS

## RENSEIGNEMENTS

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT .....SEXE : .....

DATE DE NAISSANCE : .....ÉCOLE FRÉQUENTÉE 2025/ 2026 : ..... CLASSE : .....

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE .....☎ : .....

NOM ET PRÉNOM DU CONJOINT .....☎ : .....

ADRESSE DES PARENTS : .....

.....☎ : .....

✉ : .....@..... OBLIGATOIRE pour toute correspondance

EMPLOYEUR DU RESPONSABLE : .....☎ : .....

L'ATTESTATION D'ASSURANCE EST À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER.

N° CAF : .....

**Repas** -  Repas traditionnel  Repas végétarien<sup>4</sup>  Repas traditionnel option végétarien<sup>5</sup>

**Sorties** - À la fin de l'accueil, votre enfant repartira :  seul  accompagné

**Accompagnants** - Je, soussigné(e).....

*Autorise les personnes suivantes à reprendre mon enfant à la fin de l'accueil périscolaire et dégage le responsable de l'accueil de loisirs et l'organisateur de toute responsabilité à partir de cet instant :*

NOM ET PRÉNOM	LIEN DE PARENTÉ

**Votre enfant possède-t-il sa carte Pass Pass Ilévia ?..... oui  non**

Démarche facile à faire en amont. Connectez-vous sur [www.ilevia.fr](http://www.ilevia.fr) ou en agence à Eurotéléport à Roubaix. (Frais d'établissement de la carte : 4€ + 1 photo).

## DES BESOINS SPÉCIFIQUES ?

Votre enfant a besoin d'un accompagnement spécifique, notamment pour raisons médicales ? Définissons ensemble les meilleures conditions d'accueil.

**Contactez le service des actions éducatives**

**03.20.81.64.45**

<sup>4</sup> Repas végétarien : pas de viande, sont servis : poissons, œufs, céréales


<sup>5</sup> Repas traditionnel option végétarien : repas traditionnel, sans porc qui fait l'objet d'un remplacement

# SANTÉ

## VACCINATION

ATTENTION N'oubliez pas de joindre les deux pages correspondantes du carnet de santé de votre enfant

## L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE    oui  non     VARICELLE    oui  non     ANGINE    oui  non     ROUGEOLE    oui  non   
SCARLATINE    oui  non     COQUELUCHE    oui  non     OTITE    oui  non     OREILLONS    oui  non   
ASTHME    oui  non         Si oui, cela nécessite-t-il la Ventoline sur le centre ?    oui  non

## ALLERGIES

MÉDICAMENTEUSES    oui  non     Préciser : .....

ALIMENTAIRES    oui  non     Préciser : .....

AUTRES : .....

Si votre enfant présente une allergie alimentaire ou une intolérance alimentaire, merci de prendre contact avec le service de la Restauration Municipale, **dans les plus brefs délais.**

- Par téléphone au 03.20.81.64.28 le matin.
- Par mail à [cuisine.centrale@ville-wattrelos.fr](mailto:cuisine.centrale@ville-wattrelos.fr)
- 

**PAI** (Projet d'Accueil Individualisé) en cours OUI  NON  (joindre le protocole et toutes les informations utiles)

## RECOMMANDATIONS UTILES

Port de lunettes, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant etc...) :

.....

.....

## INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre des accueils de loisirs :

- Votre enfant est susceptible d'être photographié ou filmé pour les publications de la Ville de Wattrelos. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit photographié, veuillez, s'il vous plaît, le signaler au directeur.
- Vous autorisez votre enfant à effectuer les sorties organisées par le centre.
- En cas d'incident, l'organisateur se réserve le droit de mettre fin aux semaines d'activités déjà réglées par anticipation après concertation de l'organisateur et des parents (aucun remboursement ne sera effectué).
- Si votre enfant présente des problèmes d'adaptation, n'oubliez pas de le signaler.
- Vous avez pris connaissance du règlement intérieur en vigueur et l'accepte.



*Je soussigné, ....., responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.*